

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 17 – Jeudi 2 mai 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1585:**  
**Les Breuleux – La Chaux-des-Breuleux**  
**Commune: Les Breuleux**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Réfection complète de la chaussée**  
Tronçon: **Les Breuleux – La Chaux-des-Breuleux**  
Durée: **Du lundi 6 mai à 8h**  
**au vendredi 14 juin à 6h**  
Restriction: Fermeture complète du tronçon  
du **13 mai au 14 juin 2019**  
La circulation sera gérée à la palette  
par le personnel du chantier  
du **6 au 13 mai 2019**  
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur  
des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 25 avril 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boncourt

#### Entrée en vigueur du règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de Boncourt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Boncourt le 3 décembre 2018, a été approuvé par le Département de la formation, de la culture et des sports le 13 mars 2019.

Réuni en séance du 2 avril 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

### Courrendlin

#### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 15 avril 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

#### Ruelle du Vieux-Moulin

- Pose du signal OSR 4.08 « Sens unique » à l'extrémité Sud de la ruelle du Vieux-Moulin
- Pose du signal OSR 2.02 « Sens interdit » à l'extrémité Nord de la ruelle du Vieux-Moulin, **au verso du signal figurera un signal OSR 1.26 «Circulation en sens inverse».**

La circulation sera permise uniquement dans le sens interdit sur un tronçon de 20 m.

**Le détail de cette signalisation est présenté sur le plan déposé au bureau communal où il peut être consulté durant la période de publication.**

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courrendlin, le 2 mai 2019

Le Conseil communal

### Movelier

#### Assemblée communale ordinaire, mercredi 15 mai 2019, à 20 h, à la Salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Voter les dépassements de crédits – Passer et voter les comptes 2018.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 42 000.– pour la zone de protection de la source de la Burgisberg.
4. Discuter et voter un crédit de 16 000.– pour le manuel de qualité pour le service des eaux.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 40 000.– pour le nivellement des tombes (nord de l'église) du cimetière et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
6. Divers et imprévus.

Le Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Courchapoix

#### Assemblée ordinaire des comptes de la Paroisse catholique, samedi 25 mai 2019, à 18 h 45, à la cure

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation des comptes 2018
4. Approbation des comptes 2018
5. Divers et imprévus

### Montsevelier

#### Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 16 mai 2019, à 20 h 15, à la maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers

Montsevelier, le 26 avril 2019

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

### Réclère

#### Assemblée paroissiale, dimanche 12 mai 2019, à 11 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal
2. Comptes 2018
3. Voter un crédit pour la pose d'une clôture à l'ancienne cure
4. Divers et imprévus

## Avis de construction

### Boécourt

Requérante: Société de pêche de Bassecourt et environs, par M. Stéphane Froidevaux, Rue des Fleurs 1, 2710 Tavannes. Auteure du projet: Creusillon SA, Route de Reclaine 46, 2824 Vicques.

Projet: enrochement des berges pour solidification et étanchéité, sur les parcelles N°s 700 et 706 (surfaces respectives 9925 et 23 070 m<sup>2</sup>), sises Les Lavoires/ Rouge Cras. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 380 m, largeur 0 m 50, hauteur 0 m 50 - 1 m.

Genre de construction: matériaux: blocs rocher, colmatage par marne, terre végétale.

Dérogação requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

## Bonfol

Requérant: Jonas Moser, Route d'Alle 48, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Jonas Moser, Route d'Alle 48, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation du bâtiment N° 104. Bâtiment principal: assainissement toiture et correction pan Sud, réfection crépi et chaînages d'angle, ouverture de 2 velux et 1 fenêtre. Annexe: changement d'affectation de l'ancienne remise pour l'aménagement d'un logement avec pose d'une cheminée (salon), ouverture de 2 velux et plusieurs fenêtres, assainissement charpente avec isolation et des façades, sur la parcelle N° 260 (surface 1070 m<sup>2</sup>), sise Sur les Advins. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions annexe: longueur 12 m 90, largeur 8 m 53, hauteur 6 m 30, hauteur totale 7 m 20.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi, teinte blanc cassé, et bardage bois, teinte grise «vieux bois». Toiture: tuiles TC type Jura, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 juin 2019 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

## Les Breuleux

### Dérogation pour petit permis de construire

Requérante: M<sup>me</sup> Agnès Vasilescu, Rue du Neuf-Lac 14, 2345 Les Breuleux.

N° de parcelle: 2373.

Genre de construction: mur de soutènement.

Dimensions principales: sud: 26 m 60, hauteur: 0 m 40 – 1 m 30 m; Ouest: 32 m, hauteur: 0 m 00 – 1 m 30.

Dérogation requise: article 76 RCC (aménagement extérieurs).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement, au secrétariat communal des Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les Breuleux, le 23 avril 2019

Secrétariat communal

## Courchavon / Mormont

Requérants: Jean-Pierre & Michel Broquet, Le Crin 129, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Atelier M@F Architecture, Route de Mormont 38, 2922 Courchavon.

Projet: construction d'un hangar agricole avec panneaux solaires en toiture et avant-toit façade Nord-Est, sur la parcelle N° 196 (surface 103015 m<sup>2</sup>), sise Les Envers. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 30 m 20, largeur 14 m, hauteur 6 m 58, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: matériaux: béton armé et ossature bois. Façades: tôle profilée, teinte RAL 8004, et bardage bois autoclavé, teinte brune. Toiture: éternit Ondapress, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 juin 2019 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

## Courroux

Requérante: Agnès Lüthi, Rue de l'Eglise 16, 2822 Courroux. Auteure du projet: Bureau d'architecture Libotech Sàrl, Francis Boivin, architecte HES REG, Ch. des Places 4, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 16 pour aménagement d'une chambre, d'un boudoir et d'une galerie (espace bricolage privé) + construction d'un couvert à voiture, sur la parcelle N° 136 (surface 399 m<sup>2</sup>), sise Rue de l'Eglise. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 9 m 20, largeur 4 m 80, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m 50. Dimensions couvert: longueur 5 m 50, largeur 5 m 15, hauteur 2 m 90, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois horizontal, teinte gris clair. Toiture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: art. 42 RCC – alignements aux équipements (voie publique, base).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 2 mai 2019

Le Conseil communal

## Courtedoux

Requérante: Recomatic SA, Rue des Marronniers 1G, 2905 Courtedoux. Auteure du projet: GrAmA Concept Sàrl, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition de l'annexe existante et construction d'un bâtiment industriel avec sous-sol complet (dépôt, technique), halle de montage machines, bureaux, et panneaux photovoltaïques sur toiture inclinée + couvert de liaison avec bâtiment existant pour réception et expédition marchandises + aménagement de 15 cases de stationnement ext., sur les parcelles N° 47 et 283 (surfaces respectives 6783 et 2442 m<sup>2</sup>), sises Rue des Marronniers. Zone d'affectation: activités AAb.

Dimensions principales: longueur 45 m 80, largeur 44 m 90, hauteur 9 m 57, hauteur totale 10 m 90. Dimensions sous-sol: longueur 51 m 80, largeur 44 m 90,

hauteur 4 m 15, hauteur totale 4 m 15. Dimensions couvert: longueur 15 m 15, largeur 26 m 50, hauteur 4 m 50, hauteur totale 4 m 80.

Genre de construction: matériaux: B.A., ossatures métallique et bois. Façades: bardage métallique, teinte gris clair, et lambrissage bois, teinte naturelle. Toiture: toiture plate végétalisée, toiture 1 pan avec tôle métallique, teinte gris clair.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: Monsieur Eckert Philippe, Avenue de Morges 39, 1004 Lausanne. Auteure du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Case postale 2014, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation, assainissement et transformations intérieures du bâtiment N° 5 existant pour l'aménagement d'un nouvel appartement dans le local commerciale désaffecté au 1<sup>er</sup> étage et le réaménagement des deux logements existants. Aménagement d'un nouveau local sanitaire au rez-de-chaussée et évacuation de la citerne à mazout désaffectée. Remplacement des anciennes fenêtres et de la porte d'entrée, sur la parcelle N° 1187 (surface 114 m<sup>2</sup>), sise Rue Pierre-Péquignat 5. Zone d'affectation: CA: zone centre A.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: existantes, couleur: existante. Couverture: existante.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 29 avril 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Broquet Eddy et Joanne, Rue de la Penesse 6, 2852 Courtételle. Auteure du projet: 360° Comte entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec local vélo et jardin extérieur. Places de parc couvertes. Pose

d'une PAC air/eau à l'extérieur et de panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 1404 (surface 894 m<sup>2</sup>), sise Rue du Midi. Zone d'affectation: zone d'habitation HA.

Dimensions principales: longueur 13 m 80, largeur 10 m 70, hauteur 6 m 90. Dimensions couvert à voiture: longueur 8 m 90, largeur 6 m 40, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: béton + brique. Façades: isolation thermique isolante, couleur: blanc cassé. Couverture: graviers, couleur: gris.

Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 3 juin 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

### Val Terbi / Corban

Requérants: Chantal & Frédéric Gobat, Chemin de Mont-Bornez 3, 1304 Senarclens. Auteure du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: démolition de l'annexe existante. Construction de 2 maisons familiales avec sous-sols partiels, cheminées salon, garages, terrasses couvertes, PAC ext., spa et panneaux solaires en toiture (villa 2) + aménagement de jardins japonais et d'un étang, sur les parcelles N°s 1103 et 1240 (surfaces respectives 896 et 896 m<sup>2</sup>), sises Sur la Rive. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales villa 1: longueur 13 m 07, largeur 10 m 35, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30. Dimensions sous-sol villa 1: longueur 8 m, largeur 7 m 25, hauteur 2 m 53, hauteur totale 2 m 53. Dimensions garage villa 1: longueur 11 m 96, largeur 6 m 30, hauteur 3 m 59, hauteur totale 3 m 59. Dimensions principales villa 2: longueur 10 m 18, largeur 11 m 70, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 40. Dimensions sous-sol villa 2: longueur 7 m 81, largeur 7 m 25, hauteur 2 m 53, hauteur totale 2 m 53. Dimensions terrasse couverte villa 2: longueur 4 m 80, largeur 3 m 60, hauteur 3 m 12, hauteur totale 3 m 12. Dimensions couvert central: longueur 15 m 70, largeur 9 m 50, hauteur 2 m 92, hauteur totale 2 m 92.

Genre de construction: matériaux: B.A. et maçonnerie. Façades: rez: crépi, teinte claire à préciser, étages: bardage bois brûlé, teinte gris foncé. Toiture: toitures plates, fini gravier.

Dérogation requise: art. 2.5.1 RCC – alignement à la route.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 29 avril 2019

Le Conseil communal

## Mises au concours

### JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Boncourt, un poste d'

#### Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 10 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Boncourt.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, M. Bernard Raeber au 032 475 59 91.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Commune de Boncourt, Commission d'école, M. Ludovic Monteiro, Route de France 15, 2926 Boncourt, **jusqu'au 17 mai 2019**.

### JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Boncourt, un poste d'

#### Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 10 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-2P.

**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Enseignant-e primaire/Classe 13 (taux de rétribution de 95 %)

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Boncourt.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, M. Bernard Raeber au 032 475 59 91.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Commune de Boncourt, Commission d'école, M. Ludovic Monteiro, Route de France 15, 2926 Boncourt, **jusqu'au 17 mai 2019**.

### JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire d'Alle, un poste d'

#### Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de deux ans)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant entre 1 et 3 leçons hebdomadaires au degré 3P.

**Profil:** Bachelor HEP.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Alle.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire d'Alle, M<sup>me</sup> Catherine Willemin Beauclair au 032 471 10 45.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à la Présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Karine Génesta, Le Lomont 8, 2942 Alle, **jusqu'au 17 mai 2019**.



**CEJEF**  
CENTRE JURASSIEN  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

#### Enseignant-e de société

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la société aux élèves de la filière maturité professionnelle type économie et aux élèves en filière CFC. Assurer le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

**Taux d'activité:** 4 périodes hebdomadaires (filiale maturité professionnelle type économie) et 5 à 7 périodes hebdomadaires (filiale CFC). Env. 40% à 50%. Le poste peut être partagé.

**Profil:**

- Master universitaire en science politique ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle en entreprise requise
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2019 (début des cours: 19 août 2019).

**Lieu de travail:**

Delémont, division commerciale du CEJEF.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division commerciale, M. Loïc Stalder (032 420 77 00) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de société », **jusqu'au 17 mai 2019.**

*www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »*



**CEJEF**  
CENTRE JURASSIEN  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

**Enseignant-e d'économie et de gestion financière**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'économie et de la gestion financière aux élèves de la filière maturité professionnelle type économie, et enseignement de l'économie aux élèves en filière CFC. Assurer le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

**Taux d'activité:** 10 à 12 périodes hebdomadaires (filiale maturité professionnelle type économie) et 10 à 12 périodes hebdomadaires (filiale CFC). Env. 80% à 100%. Le poste peut être partagé.

**Profil:**

- Master universitaire en économie ou titre jugé équivalent.
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle en entreprise requise
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2019 (début des cours: 19 août 2019).

**Lieu de travail:**

Delémont, division commerciale du CEJEF.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division commerciale, M. Loïc Stalder (032 420 77 00) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e d'économie et de gestion financière », **jusqu'au 17 mai 2019.**

*www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »*



**CEJEF**  
CENTRE JURASSIEN  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la Division commerciale, un poste d'

**Enseignant-e d'histoire**

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'histoire aux élèves de la filière maturité professionnelle type économie, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

**Taux d'activité:**

9 à 12 périodes hebdomadaires (env. 40% à 50%).

**Profil:**

- Master universitaire en histoire ou titre jugé équivalent.
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle en entreprise requise
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19, en fonction des titres.

**Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> août 2019 (début des cours: 19 août 2019).

**Lieu de travail:**

Delémont, division commerciale du CEJEF.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division commerciale, M. Loïc Stalder (032 420 77 00) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e d'histoire », **jusqu'au 17 mai 2019**

*www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »*

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)

**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
Vallat Partenaires SA, Rue des Tuillières 1,  
1196 Gland, Suisse, Téléphone: 022 354 05 70,  
Fax: -, E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch),  
URL [www.v-partenaires.ch](http://www.v-partenaires.ch)

##### 1.2 Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante

Vallat Partenaires SA, Rue des Tuillières 1,  
1196 Gland, Suisse, Téléphone: 022 354 05 70,  
Fax: -, E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 10.05.2019

**Remarques:** Il ne sera répondu qu'aux questions posées par écrit soit sur la plateforme Internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch), soit par e-mail à [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch). L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt de la demande de participation au marché

**Date:** 27.05.2019 **Heure:** 11:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Il est précisé que le cachet postal ne fait pas foi.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

27.05.2019, **Heure:** 11:00, **Lieu:** Vallat Partenaires SA, 1196 Gland, **Remarques:** L'ouverture des candidatures n'est pas publique. Le procès-verbal ne sera distribué que sur demande écrite et dès que les démarches de clarifications et d'auditions seront achevées.

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure sélective

##### 1.8 Genre de marché

Marché de services

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Catégorie de services CPC:

[7] Traitement des données et activités apparentées

##### 2.2 Titre du projet du marché

Développement et implémentation d'un logiciel de gestion du portefeuille de projets et prestations liées

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

##### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:**  
48000000 - Logiciels et systèmes d'information,

72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

#### 2.6 Description détaillée des tâches

L'objectif du mandat est l'acquisition d'un logiciel de gestion du portefeuille de projets de recherche et de développement de la HES-SO ainsi que des prestations de service liées. Le mandat comprend la fourniture du logiciel, son implémentation ainsi que les prestations relatives à la formation et à la maintenance applicative.

#### 2.7 Lieu de la fourniture du service

Suisse romande

#### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.01.2020. Fin: 31.05.2021

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: En fonction des contingences calendaires et des prestations accessoires liées.

#### 2.9 Options

Non

#### 2.10 Critères d'adjudication

Approche de la problématique	Pondération 30%
Qualifications et expériences des personnes-clés	Pondération 25%
Références du candidat	Pondération 25%
Capacité et organisation du candidat	Pondération 20%

#### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

#### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

#### 2.13 Délai d'exécution

Début 01.01.2020. Fin 31.05.2021

**Remarques:** Le contrat est prévu d'être signé en janvier 2020 pour une mise en production, phase de test achevée, au plus tard d'ici fin mai 2021.

#### 3. Conditions

##### 3.1 Conditions générales de participation

La procédure est ouverte à toutes les entreprises établies en Suisse ou aux entreprises dont le siège social se trouve dans un Etat signataire de l'Accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses en matière d'accès à ses marchés publics.

##### 3.5 Communauté de soumissionnaires

L'association d'entreprises est autorisée mais limitée à deux entreprises au maximum, dont l'une doit assumer le rôle de «pilote» de l'association d'entreprises. Le «pilote» devra assumer le rôle de planificateur et de coordinateur général du mandat.

##### 3.6 Sous-traitance

La sous-traitance est admise mais est limitée à des spécialistes et pour autant que le montant de leurs honoraires ne dépasse pas 30% de la valeur totale des prestations. Toutes les sociétés sous-traitantes devront répondre aux conditions de participation.

##### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions pour l'obtention des documents de participation**

Prix: aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis. Le dossier complet d'appel à candidatures se trouve sur le site Internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Il est recommandé de le télécharger.

**3.10 Nombre max. des participants admis**

5

**3.11 Date prévue pour la confirmation des participants sélectionnés**

05.07.2019

**3.12 Délai prévu pour le dépôt des offres**

17.09.2019

**3.13 Langues acceptées pour les demandes de participation au marché**

Français

**3.14 Validité de l'offre**

jusqu'au: 31.12.2019

**3.15 Obtention des documents de participation pour la phase de sélection**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch),

ou à l'adresse suivante:

Vallat Partenaires SA, Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse, Téléphone: 022 354 05 70, Fax: -, E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch), URL [www.v-partenaires.ch](http://www.v-partenaires.ch)

**Les documents de participation pour la phase de sélection sont disponibles à partir du:** 01.05.2019 jusqu'au 27.05.2019

**Langue des documents de participation:**

Français

**Autres informations pour l'obtention des documents de participation:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Les entreprises dont le siège social se trouve dans un pays qui n'a pas ratifié l'Accord OMC sur les marchés publics ne sont pas autorisées à participer à cet appel à candidatures. Cela concerne aussi les sous-traitants et fournisseurs.

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.5 Autres indications**

Si nécessaire, le Collège d'experts se réserve la possibilité d'auditionner les entreprises candidates.

**4.7 Indication des voies de recours**

Le présent appel à candidatures peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal jurassien, chemin du Château 1, 2900 Porrentruy, dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Divers**

Rue de l'Avenir 33 / Delémont

Tél. 032 420 77 00 / Fax 032 420 77 01

secre.epc@jura.ch

Rue Thurmann 12 / Porrentruy

Tél. 032 420 36 70 / Fax 032 420 36 71

secre.epc@jura.ch

**Vous débutez votre apprentissage en août 2019**  
**Séances d'inscription pour les formations suivantes:**

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 8 mai 2019, EPC de Porrentruy, rue Thurmann 12, Salle 1-01**

OU

**Mercredi 15 mai 2019, EPC de Delémont, rue de l'Avenir 33, Auditoire**

Pour les 2 dates: 14 h: Commerce et MPEi / 16 h: GCD

**Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.**

**Les apprenti-e-s choisissent le lieu d'inscription selon leurs disponibilités.** L'affectation dans les classes et la fixation du lieu de cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

**Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle**

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
- voie post CFC: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),

**s'inscrivent au plus tard jusqu'au 21 mai 2019. L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 7 juin 2019 à Delémont.**

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 24 mai 2019** (formule écrite à demander au secrétariat).

**Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:**

**journalofficiel@pressor.ch**

**jusqu'au lundi 12 heures**



Une entreprise du groupe BKW

125 ANS  
1893 - 2018

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Jeudi 6 juin 2019, à 17h00  
au Centre Visiteurs chez Camille Bloch, à Courtelary

### Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

**1. Rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 2018 avec rapport des réviseurs**  
Proposition : approbation des comptes et du rapport de gestion

**2. Emploi du bénéfice**

Proposition :

Bénéfice reporté au début de l'exercice	3 826 000 CHF
Bénéfice net de l'exercice	<u>1 899 000 CHF</u>
Bénéfice disponible au bilan	<u>5 725 000 CHF</u>

à répartir comme suit :

Versement d'un dividende brut de 90 CHF par titre	1 260 000 CHF
Attribution à la réserve spéciale	20 000 CHF
Solde reporté	<u>4 445 000 CHF</u>
Total	<u>5 725 000 CHF</u>

Remarque: il est prévu de renoncer au paiement du dividende sur les actions détenues par La Goule.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la présente proposition d'affectation du bénéfice, le dividende de 90 CHF pourra être encaissé à partir du 7 juin 2019, sur présentation du coupon N° 64, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, soit 58.50 CHF net.

**3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

Proposition : décharge à tous les membres du Conseil d'administration

**4. Election du Conseil d'administration**

Réélection du Conseil d'administration, soit M. Mario Annoni, La Neuveville, M<sup>me</sup> Corinne Montandon, Sutz, M<sup>me</sup> Antje Kanngiesser, Morat, M. Christoph Röthlisberger, Zurich, M. Roland Donzé, Les Emibois, M. Vincent Gigandet, Le Bémont

**5. Nomination de l'organe de révision pour l'année 2019**

Proposition du Conseil d'administration : Ernst & Young SA

**Le rapport de gestion, les comptes pour l'exercice 2018, le rapport de l'organe de révision** seront déposés au siège de la société, à Saint-Imier, à partir du 6 mai 2019, pour examen par les actionnaires. Tout actionnaire peut demander un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires peuvent retirer eux-mêmes leur carte d'entrée jusqu'au 5 juin 2019 au plus tard, contre dépôt de leurs actions (ou en présentant une attestation suffisante de dépôt auprès d'une banque) soit auprès de la société ou auprès de l'une des banques suivantes :

BEKB/BCBE à Berne      BEKB/BCBE à Saint-Imier

Les dépositaires au sens de l'art. 689 d. CO rév. sont invités à communiquer à la société suffisamment tôt, mais au plus tard le 5 juin 2019 à 16h00, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires, les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortunes professionnels.

**Suite à la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), révisées en 2012, les détenteurs d'actions au porteur doivent avoir été préalablement inscrits au Registre des actionnaires afin de pouvoir participer à l'assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote.**

Saint-Imier, le 2 mai 2019

Le Conseil d'administration

## Paiement du dividende



L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCJ du 30 avril 2019 a décidé de verser le dividende suivant pour l'exercice 2018 :

**CHF 1.85 brut par titre**

Le dividende sera payé à tous les actionnaires ayant droit au dividende le **7 mai 2019**, sous déduction de l'impôt anticipé de 35%, sur leur compte bancaire.

Porrentruy, le 30 avril 2019

Le Conseil d'administration

**Ma BCJ** *Ma banque*